



**ACADÉMIE  
DE MONTPELLIER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de la Lozère

Division des Ressources Humaines et des  
Emplois du 1<sup>er</sup> degré

Mende, le 27 janvier 2021

Affaire suivie par :  
Séverine Richard  
Adjointe cheffe de division - Gestion collective

Le directeur académique des services de l'Éducation  
nationale de la Lozère

Tél : 04 66 49 51 13  
Mél : [severine.richard@ac-montpellier.fr](mailto:severine.richard@ac-montpellier.fr)

à

3 rue Chanteronne CS 80022  
48009 Mende cedex

Mesdames et Messieurs les enseignant(e)s du 1<sup>er</sup>  
degré  
s/c de Mesdames les inspectrices et Monsieur  
l'inspecteur de l'Éducation nationale

**OBJET : Certification d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI).**

Réf. : circulaire n° 2017-026 du 14 février 2017.

Dans le prolongement de la circulaire citée en référence, la présente note a pour objet de présenter les modalités de préparation à l'examen pour l'obtention de la certification d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI).

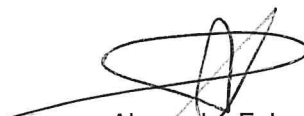
La formation au CAPPEI se déroulera sur 300 heures, durant une année scolaire répartie sur 4 périodes de 3 semaines. Elle se décline en un tronc commun de 144 heures, deux modules d'approfondissement de 52 heures et un module d'adaptation à l'emploi de 52 heures.

Tout départ en formation supposera un remplacement effectif du stagiaire.

Les personnels intéressés par la formation au CAPPEI sont invités à renseigner la fiche jointe en annexe qui devra être retournée, assortie de l'avis motivé de Madame Dubel, inspectrice de l'éducation nationale ASH, à Monsieur l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Lozère **pour le 26 mars 2021, délai de rigueur.**

Les personnels dont la candidature à la formation au CAPPEI aura été retenue en seront informés par le service de la DRH.

Mes services et notamment Madame Dubel, inspectrice de l'éducation nationale ASH, restent à votre disposition pour tout complément d'information.



Alexandre Falco